

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements numéros 1229 et 1239

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 23 mars 2020, les règlements suivants :

- le Règlement numéro 1229 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny
- le Règlement numéro 1239 amendant de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2021 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE les règlements numéros 1229 et 1239 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-cinquième jour du mois de mars deux mille vingt.

La greffière,



Karine Simard, avocate